

Balises d'interprétation de la prise d'information sur le développement d'une compétence disciplinaire
(pour porter un jugement en cours d'étape et en fin d'année ou de cycle)

Le niveau de développement d'une compétence résulte de la maîtrise des connaissances (acquisition, compréhension et application) et de leur mobilisation en contexte de réalisation d'une tâche.

Au cours de la période considérée par le bulletin et dans la perspective de manifester sa compétence de façon autonome à la fin du cycle						État du développement des compétences ¹			
L'élève a acquis et compris de nouvelles connaissances ²	L'élève a appliqué des connaissances et développé des habiletés et des stratégies	L'élève a mobilisé l'ensemble des connaissances acquises dans des tâches complexes	+	En considération du type de soutien apporté	=	Cote		Écarts chiffrés	Code de couleur
Au-delà du contenu ciblé pour l'étape ou l'année	De façon exceptionnelle	Avec créativité		Offrir des défis supplémentaires	=	A	5 +	96 à 100 %	Bleu
							5	93 à 95 %	
							5-	88 à 92 %	
Conformément à tout le contenu ciblé pour l'étape ou l'année	De façon efficace	Clairement		À l'occasion besoin de clarification	=	B	4 +	84 à 87 %	Vert
							4	79 à 83 %	
							4-	74 à 78 %	
Conformément à la majorité du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	De façon irrégulière	De façon acceptable		Besoin de guidance (mesures ponctuelles de remédiation)	=	C	3+	69 à 73 %	Jaune
							3	64 à 68 %	
							3-	60 à 63 %	
En deçà du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Quelquefois	De façon insuffisante		Besoin d'une aide régulière (mesures, régulières de remédiation)	=	D	2+	54 à 59 %	Rouge
							2	50 à 53 %	
							2-	42 à 49 %	
Très en deçà du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Rarement	Aucun réinvestissement		Besoin d'une aide systématique (modification des tâches)	=	E	1	24 à 41 %	Gris

¹ Les niveaux de développement d'une compétence se réfèrent au document de référence du MELS «Échelles de niveaux de compétences»

² Connaissances planifiées pour l'étape, pour l'année ou pour le cycle : en se référant au document Progression des apprentissages (contenu prescriptif de l'année d'apprentissage à considérer) et aux savoirs essentiels du PFÉQ

Ce document a été fait par la Commission scolaire de la Capitale. Quelques ajustements ont été apportés pour l'école St-Jude

¹ Les niveaux de développement d'une compétence se réfèrent au document de référence du MELS «Échelles de niveaux de compétences»

² Connaissances planifiées pour l'étape, pour l'année ou pour le cycle : en se référant au document Progression des apprentissages (contenu prescriptif de l'année d'apprentissage à considérer) et aux savoirs essentiels du PFÉQ
Ce document a été fait par la Commission scolaire de la Capitale. Quelques ajustements ont été apportés pour l'école St-Jude
mardi, 9 décembre 20